

SUSPENSIONS

Suspensions

Les suspensions sont des préparations généralement liquides constituées par un ou plusieurs solides dispersés sous forme de fines particules dans un milieu de dispersion encore appelé phase dispersante ou externe ou continue.

Les suspensions renferment généralement des adjuvants tels que : mouillants, épaississants, agents floculants, substances tampons, colorants, substances antimicrobiennes, conservateurs... Les préparations destinées à la voie orale peuvent contenir aussi des édulcorants et des aromatisants.

La préparation des suspensions consiste pour l'essentiel à disperser le constituant solide dans la phase dispersante. Le solide peut être, si nécessaire, préalablement broyé et tamisé. Le broyage peut aussi être réalisé, en milieu liquide, au cours de l'opération de dispersion. Dans quelques cas les suspensions sont obtenues par précipitation du solide en fines particules dans la phase dispersante. La préparation des suspensions peut éventuellement comporter une homogénéisation.

Les caractères des suspensions varient avec différents facteurs, notamment avec la nature et la proportion des deux phases et des adjuvants et avec la taille des particules dispersées.

Ces préparations sont généralement liquides ; cependant, il existe des suspensions formées de particules solides dispersées dans un milieu plus ou moins consistant (certaines pommades ou certains suppositoires, par exemple).

Les particules d'une suspension ont une taille sensiblement identique, généralement inférieure à 50 μm . Au cours de la conservation, leur taille doit rester pratiquement constante et la suspension homogène ; toutefois, en cas de sédimentation, le dépôt doit être tel que les particules puissent être aisément remises en suspension au moment de l'emploi par agitation manuelle.

ESSAI

La forme pharmaceutique sous laquelle la suspension est présentée satisfait aux prescriptions de la monographie générale correspondante.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.